

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020 à 20 h, à la salle du conseil située au 319, rue Principale à Sainte-Brigitte-des-Saults.

Sont présents :

Sébastien Gagnon, conseiller, siège n° 1, Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, François Bilodeau, conseiller, siège n° 4, Jocelyne Guilbault, conseillère, siège n° 5 et mairesse suppléante, Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Est absent :

Siège n° 3, la vacance a été constatée à cette séance.

Autre présence :

Géronimo Castillo-Roy, inspecteur municipal.

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire. Madame Manon Lemaire assiste à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 131, l'entreprise Machinerie Agricole L.S. de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 71, Madame Diane St-Louis de Sainte-Brigitte-des-Saults.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 37, Madame Christiane DeGrandpré de Sainte-Brigitte-des-Saults.

4. Adoption de l'ordre du jour

01.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour

Séance ordinaire

Le lundi 13 janvier 2020, à 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2019
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019
8. **Demande :**
 - a) Ceps Drummond : soutenons le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond par le 5 à 7 pour la vie
 - b) Andréane Benoît : jour de l'agriculture canadienne
 - c) SSJB : jour du drapeau 2020
9. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
 - b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles
10. **Dossiers municipaux**
 - a) Villa Momentum : pourboire du souper des fêtes 2019
 - b) Emploi d'été Canada
 - c) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - d) TRECQ : semaine de la persévérance scolaire
 - e) Vacances au poste de conseiller No 3
 - f) Élection partielle : 3 mai 2020
 - g) Nomination des maires suppléants et des comités
 - h) Adoption du règlement 445/2020 pour fixer les taux de taxes de l'exercice financier 2020 et les conditions de perception
 - i) Achat d'écrans d'ordinateur
 - j) Ministre des Finances mandaté pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal
11. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Fauchage des abords de route
 - c) Livraison du nouveau camion

Période de questions à 20 h 30

12. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
 - b) R.G.M.R. Bas-Saint-François : adoption du budget 2020
 - c) Redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour 2019
13. **Sécurité publique**
 - a) Groupe conseil Prudent et logiciel Rezilio
14. **Urbanisme**
 - a) Permis de construction décembre 2019
15. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque
 - b) Arrosage de la patinoire
 - c) Patinoire : achat de boyaux d'arrosage
 - d) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités
16. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
17. **Questions diverses**
 - a)
 - b)
 - c)
18. **Levée de la réunion**

5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 9 décembre 2019;

02.01.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal du lundi 9 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2019 (budget)

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) tenue le mercredi 18 décembre 2019.

03.01.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du mercredi 18 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le mercredi 18 décembre 2019.

04.01.2019 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 18 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Demandes

a) CEPS Drummond : soutenons le Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond par le 5 à 7 pour la vie

05.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults qu'après l'étude de la demande de Ceps Drummond, le conseil a décidé de ne pas donner suite à la contribution financière demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Andréane Benoît : jour de l'agriculture canadienne

ATTENDU QUE le Jour de l'agriculture canadienne sera célébré le 11 février 2020;

ATTENDU QUE Mme Andréanne Benoit organisera un 2^e événement le 11 février 2020 à la Villa Momentum pour souligner le jour de l'agriculture canadienne ainsi que l'agriculture au féminin;

ATTENDU QUE Mme Benoit demande l'implication de la municipalité par l'impression de la publicité et le publipostage pour cet événement;

06.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de mettre la publication dans le journal de Jaseur de janvier et sur la première dans l'édition de février et dans le Jaseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) SSJB : jour du drapeau 2020

CONSIDÉRANT QUE la SSJB offre en exclusivité aux municipalités centricroisées la possibilité de se procurer des drapeaux du Québec de 36 x 54 po pour seulement 20\$ pour le jour du Drapeau 2020;

CONSIDÉRANT QUE la commémoration de cette cérémonie a lieu de 21 janvier;

07.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de commémorer le jour du Drapeau le 21 janvier prochain sur les réseaux sociaux et sur le site internet de la municipalité. Par contre, il n'y aura pas de commande qui sera passée pour un drapeau du Québec auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

Déboursés du mois et salaire

HYDRO-QUÉBEC

Luminaire de rues de novembre 2019	300,51 \$
400, rue Principale 1er oct au 29 nov. 2019	914,82 \$
430, rue Principale 1er oct au 29 nov 2019	565,61 \$
800 rue des Érables 1er oct au 29 nov 2019	679,45\$
235, rue Dumoulin 1er oct au 29 nov 2019	775,05 \$
Rue Principale 1er oct au 29 nov 2019	188,17 \$
745 rue Cloutier 1er oct au 29 nov 2019	100,41 \$
315, rue principale 1er oct au 29 nov 2019	730,09 \$
260, rue Dumoulin 1er oct au 29 nov 2019	857,00 \$

MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES DE L'EMPLOYEUR novembre 2019 3 576,08 \$

PETITE CAISSE

Remb Villa Momentum lait	2,50 \$
Remb Villa Momentum lait	2,50 \$
Remb café Géro pour examen conduite SAAQ	3,30 \$
Remb Villa Momentum lait	2,50 \$
Remb cantine 2 petites poutines ordinaires	17,50 \$
Remb Claude Turcotte pour clés garage	7,40 \$
Remb Villa Momentum lait	4,05 \$
Remb douzaine beignes réunion budget 2018	13,00 \$
Remb WM savon à mains	5,70 \$
Total du chèque	58,45 \$

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

REMISES DE L'EMPLOYEUR novembre 2019 1 428,08 \$

TELUS

Cellulaire du 25 novembre au 24 décembre 57,49 \$

VISA DESJARDINS

Dépanneur 4 saisons ; essence 83,86 litres	98,04 \$
Belmont sécurité ; pantoufles pour bureau	91,96 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 76,14 litres	89,01 \$
Dépanneur 4 saisons ; essence 107,03 litres	125,13 \$
Westburne ; transformateur égouts	303,48 \$
Laferté ; escabeau pour garage	132,21 \$
Canadian Tire ; clés pour MDJ	13,73 \$
Canadian Tire ; quincaillerie pour centre comm	43,95 \$
Recyclage Doum ; lumière Silverado	172,46 \$
Laferté ; crochets pour patinoire	57,47 \$
Établi ; remb repas pour audience M. Lavallière	21,16 \$
Canadian Tire ; remb imperméable aqueduc	(43,68 \$)
Total du chèque	1 103,92 \$

INDUSTRIELLE ALLIANCE

REMISES DE L'EMPLOYEUR Employeur1 REER Manon Lemaire 2 000,00 \$

GROUPE MASKATEL

Décembre (336-4460) Bureau	184,61 \$
Décembre (336-7149) Garage et aqueduc	61,14 \$
Décembre (336-7145) bibliothèque	52,54 \$
Décembre (336-7136) Usine épuration	52,52 \$
Décembre (336-4917) Centre comm et MDJ	68,87 \$
TOTAL DU CHÈQUE	419,68 \$

SÉBASTIEN GAGNON

Remb bières pour party Noël 177,68 \$

9189-9831 QUÉBEC INC.

Services pour semaine du 28 oct au 1er déc 2019 6 711,09 \$

SERVICES DE CARTES DESJARDINS

Frais paiement direct novembre 2019 35,11 \$

CIBLE FORMATION-CONSEIL INC.

Formation écriture simplifiée et adaptée 15,00 \$

Total des chèques émis : 20 238,03 \$

08.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les déboursés du mois au montant de 20 238,03 \$, ainsi que les salaires et la rémunération imposables et non imposables au montant de 21 313,02 \$;
- d'accepter la liste des factures d'achats déposés au montant de 70 067,60 \$;
- d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à en faire le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Renouvellement des cotisations et des subventions annuelles

09.01.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter les cotisations, les quotes-parts, ainsi que les subventions annuelles 2020;

ADMQ	852,00 \$
Croix-Rouge canadienne	160,00 \$
Infotech (contrat de service) (Contrat optimal)	4 605,00 \$ 625,00\$
MRC Drummond (quote-part)	59 742,81 \$
PAIR	300,00 \$
Somum	886,83 \$
Gonet	1 405,52 \$
Dette fibre optique 2020 à 2024	2 094,56 \$
Municipalité de Ste-Perpétue eau (1095-1105 rang St-Joachim)	9 250,00 \$
R.G.M.R. du Bas-St-François	72 971,25 \$
Réseau BIBLIO CQLM	
Contribution 5.33\$/citoyen	3 992,17 \$
Frais soutien 401,17 \$/accès	802,34 \$
Frais d'accès à la base de données	125,00 \$
Serv. Inc. Ste-Perpétue	10 500,00 \$
Service incendie Lac St-Pierre	8 654,56 \$
Service incendie Notre-Dame-Bon-Conseil	8 670,20 \$
SIUCQ	823,90 \$
	966,00 \$
Société d'histoire (pour archivage)	+km
SPAD (2.35 \$/citoyen)	1 760,15 \$
Ultima assurance	21 115,00 \$

Plus les taxes si applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Dossiers municipaux

a) Villa Momentum : pourboire du souper des fêtes 2019

CONSIDÉRANT QU' aucun pourboire n'a été versé lors du paiement de la facture datée du 14 décembre 2019 à la Villa Momentum inc. pour le souper des fêtes de la municipalité;

10.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire un chèque au montant de 117.54\$ au nom de la Villa Momentum inc. soit l'équivalent de 15% avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Emploi d'été Canada

11.01.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la directrice générale à soumettre deux demandes au gouvernement du Canada dans le programme emplois d'été Canada 2020 lorsque le programme sera mis en ligne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

ATTENDU QUE la directrice générale dépose la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales pour l'année 2018;

12.01.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que toutes les propriétés pour lesquelles il y a des arrérages de taxes pour l'année 2018 sont susceptibles d'être inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2020;
- de maintenir les règles suivantes :
 - les propriétés pour lesquelles des arrérages inférieurs à 100,00 \$ ne seront pas inscrites sur la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes, sauf si le délai prescrit de trois (3) ans arrive à échéance ou si le conseil en décide autrement;
 - le personnel municipal est autorisé à prendre des ententes de paiement sur les arrérages pour les dossiers où il n'y a pas eu de chèque sans provision (NSF) et dont les ententes antérieures ont été respectées;
 - le personnel municipal fera parvenir un premier avis de courtoisie par courrier durant la semaine du 13 janvier 2020 pour les propriétaires n'ayant pas acquitté les taxes foncières de 2018;

- le personnel municipal fera parvenir un avis final par courrier recommandé aux propriétaires n'ayant pas acquitté ou pris ententes de paiement durant la semaine du 10 février 2020;
- d'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente des propriétés pour lesquelles le solde des taxes dues n'a pas été acquitté au plus tard le 27 février 2020;
- le cas échéant, de transférer lesdits dossiers à la MRC de Drummond, aux fins de vente pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) TRECQ : semaine de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

13.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'appuyer les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution;
- lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020 les membres du conseil municipal ainsi que les employés nous nous engageons :
 - à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire;
 - à hisser le drapeau de la persévérance scolaire;
 - à distribuer le ruban aux personnes de l'assistance à la séance du conseil de février;
 - à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité;
 - s'engage à remettre un méritas par niveau à l'école Le Carrousel ainsi qu'un chèque cadeau de vingt dollars (20\$) dans une librairie;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Vacance au poste de conseiller No 3

Conformément à l'article 333 sur la loi des élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale, secrétaire-trésorière constate la vacance au siège n° 3 et en avise le conseil.

Ce poste devra être pourvu par une élection partielle tel que prévu à l'article 335.

f) Élection partielle : 3 mai 2020

Conformément à l'article 339, la directrice générale agit à titre de présidente d'élection et fixe le jour du scrutin au dimanche 3 mai 2020 pour combler la vacance au siège n° 3 et en avise les membres du conseil.

g) Nomination des maires suppléants et des comités

Le maire attribue les tâches suivantes aux conseillers et conseillères pour l'année 2020 et donne les échéances pour le maire ou mairesse suppléant(e).

Administration :	Jocelyne Guilbault, responsable François Bilodeau, responsable
Loisirs :	Nancy Fontaine, responsable Jocelyne Guilbault, responsable
Culture :	Jocelyne Guilbault, responsable
Aqueduc :	Sébastien Gagnon, responsable François Bilodeau, responsable Christian Jutras, responsable
Copernic :	Christian Jutras, responsable
Déneigement et voirie :	François Bilodeau, responsable Christian Jutras, responsable
Immeubles :	Christian Jutras, responsable Nancy Fontaine, responsable
Matières résiduelles :	François Bilodeau, responsable Christian Jutras, substitut
Incendie mesures d'urgence :	Christian Jutras, responsable Sébastien Gagnon, responsable
Urbanisme :	Jocelyne Guilbault, responsable François Bilodeau, responsable Nancy Fontaine, responsable
Relations de travail & Superviseurs des employés	Jocelyne Guilbault, responsable Nancy Fontaine, responsable

À noter que le maire a un droit de regard sur tous les comités.

Maire suppléant :

Janvier-février	Conseillère, siège n° 5; Jocelyne Guilbault
Mars-avril	Conseiller, siège n° 6; Nancy Fontaine
Mai – juin	Conseiller, siège n° 1; Sébastien Gagnon
Juillet – août	Conseiller, siège n° 2; Christian Jutras
Septembre – octobre	À venir, élection partielle 3 mai 2020
Novembre – décembre	Conseiller, siège n° 4 ; François Bilodeau

14.01.2020 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les tâches dévolues à chacun et chacune sur divers comités pour l'année 2020;
- que les listes soient publiées dans le journal local *Le Jaseur* à sa prochaine parution;
- d'informer la MRC de Drummond pour les postes de maires et mairesses suppléant(es) pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Adoption du règlement 445/2020 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 et les conditions de perception

**Règlement no. 445/2020
Pour fixer les taux de taxes
pour l'exercice financier 2020
et les conditions de
perception**

ATTENDU le contenu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par Jocelyne Guilbault, à la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2019.

15.01.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU, par le Conseil municipal d'approuver et d'adopter le présent règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ARTICLE 1 **Taux des taxes**

Taux de taxe foncière générale :

La taxe imposée par le présent règlement, laquelle sera prélevée pour l'exercice financier 2020, s'établit à un taux de 0.61\$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

Taux de compensations pour les services d'enlèvement et de disposition des ordures, du recyclage et des matières putrescibles

Pour pourvoir aux dépenses relatives d'enlèvement et de disposition des ordures et du recyclage par la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant minimal de cette compensation est établi en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la somme de **152.50\$** qui correspond à la valeur d'une unité équivalant à un bac.

La catégorie d'un immeuble est celle qui apparaît au Code d'identification de cet immeuble selon le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité en vigueur pour l'exercice financier 2020.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
1) Pour chaque maison unifamiliale	1
2) Pour chaque logement dans un immeuble à logements	1
3) Pour chaque chalet identifié au rôle d'évaluation	0.5
4) Pour chaque commerce	2
5) Pour chaque industrie	3
6) Pour chaque conteneur à déchets de 2 verges	6
7) Pour chaque conteneur à déchets de 4 verges	8
8) Pour chaque conteneur à déchets de 6 verges	9
9) Pour chaque conteneur à déchets de 8 verges	10
10) Pour chaque conteneur à récupération de 2 verges	3
11) Pour chaque conteneur à récupération de 4 verges	5
12) Pour chaque conteneur à récupération de 6 verges	6
13) Pour chaque conteneur à récupération de 8 verges	7
14) Pour tout terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées et que celui-ci est occasionnel	0.5
15) Pour le lot no 4 632 502, 625 rang Saint-David	
- Par habitation portée au rôle d'évaluation	1
- Par commerce porté au rôle d'évaluation	2

Si un immeuble est desservi par un nombre plus élevé de bacs que celui applicable au tarif de sa catégorie, le tarif est alors imposé en fonction du nombre de bacs, à raison d'une unité par bac additionnel.

Taux de compensation pour les services – de l'écocentre

Pour le service de l'écocentre, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 17.90\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 17.90\$ par habitation portée au rôle d'évaluation

Taux de compensation pour les services - Vidanges des boues de fosses septiques

Pour le service de vidanges des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 78.50\$ par immeuble ou commerce
- 39.85\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 78.50\$ par habitation portée au rôle
- 78.50\$ par commerce porté au rôle

Taux de compensation pour le «Secteur de l'aqueduc et d'égout» pour le règlement d'emprunt No 378/2012

Le taux de la compensation prévue à l'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 378/2012 est établi, pour l'exercice financier 2020, comme suit :

- 285\$ par unité

Taux de compensation pour le fonctionnement – Usine d'épuration (taxe de secteur)

Pour le service de fonctionnements de l'usine d'épuration, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'égout, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 225\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation
- 225\$ par commerce ou industrie

Taux de compensation pour le fonctionnement de réseau d'aqueduc (taxe de secteur)

Pour le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble comprenant un bâtiment

situé sur le territoire que la municipalité dessert par le réseau d'aqueduc, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 350\$ par résidence, logement ou chalet identifié au rôle d'évaluation (incluant le compteur)
- 350\$ par commerce ou industrie (incluant le compteur)

Compensation variable selon l'usage de l'eau

- 0.65\$/1000 gallons 20 000 @ 30 000 gallons
- 1.25\$/1000 gallons 30 001 @ 40 000 gallons
- 2.00\$/1000 gallons 40 001 et plus

Fourniture d'eau au 1095 @ 1105 rang Saint-Joachim, matricule 8202-01-0515, lot 4 632 682

- Entente avec la municipalité de Sainte-Perpétue : Fourniture d'eau au 1095 @ 1105, rang Saint-Joachim, selon la consommation. Aux fins de payer la contribution exigible par la municipalité de Sainte-Perpétue pour les fins de l'entente relative à l'eau potable, il est par le présent règlement exigé et sera prélevé pour 2020 un montant de 9 250\$ pour la consommation réelle fournie par la municipalité de Sainte-Perpétue. Si au moment de la taxation, la consommation est inconnue, cette compensation pourra être ajustée en fonction de sa consommation réelle.

Tarifification service de la police

Pour le service de la police, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de la compensation s'établit à un taux de 0.072 \$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

En plus de la compensation établie à l'alinéa précédent, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifié au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000, une compensation supplémentaire dont le taux s'établit à 0.09 \$ par 100.00\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour chaque immeuble de cette catégorie

Compensation pour le contrôle biologique des mouches noires

Pour le service du contrôle biologique des mouches noires, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2020, de tout propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, une compensation dont le taux maximal s'établit comme suit :

- 26.50\$ par résidence ou logement
- 26.50\$ par commerce ou industrie
- 26.50\$ par chalet identifié au rôle d'évaluation
- 26.50\$ par exploitation agricole enregistrée sur laquelle se trouve au moins un bâtiment
- 26.50\$ par terrain sur lequel se trouve au moins un bâtiment et qui n'est pas compris dans l'une des catégories précitées

- 1 117\$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000

Pour le lot no 4 632 502, 625 rang St-David:

- 1 117\$ par immeuble faisant partie de la catégorie « Activités culturelles, récréatives et loisirs » et identifiée au rôle d'évaluation sous le code d'utilisation 7000
- 26.50\$ par habitation portée au rôle
- 26.50\$ par commerce porté au rôle

ARTICLE 2 Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, le solde impayé porte intérêt au taux annuel de 16%.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

ARTICLE 3 Modalités de paiement

Les taxes et compensations prévues au présent règlement doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas 300\$. La date ultime à laquelle peut être fait ce versement est le trentième (30^e) jour suivant l'expédition du compte.

Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint 300.00\$, le débiteur a le droit de payer celle-ci en 3 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionné ci –dessous :

- 1^{er} versement 30^e jour suivant l'expédition du compte
- 2^e versement 6 juillet 2020
- 3^e versement 5 octobre 2020

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour durant lequel le bureau municipal est fermé, celle-ci est reportée au 1^{er} jour d'ouverture suivant.

Tenant compte des coûts administratifs reliés à certaines réclamations, le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière :

- À ne pas transmettre un remboursement de taxes. Ce montant est porté au crédit ou au débit de l'unité d'évaluation visée et sera crédité ou réclamé lors de l'envoi des comptes de l'exercice financier suivant;
- À ne pas réclamer un montant inférieur sur une créance due à la Municipalité pour un montant inférieur à 5 \$ et d'ajouter cette somme au compte de l'exercice financier suivant.

Malgré ce qui précède, la directrice générale est autorisée à percevoir ou à payer ces montants si une demande expresse lui est faite par un débiteur.

ARTICLE 4 Supplément de taxes

Les suppléments de taxes municipales ainsi que toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation seront payables selon les modalités suivantes : si le compte est moins de 300.00\$, il est dû 30 jours après l'envoi du compte. Si le montant excède 300.00\$, la moitié est due dans les 30 jours de l'envoi du compte et la dernière moitié dans les 90 jours du premier compte.

ARTICLE 5 Tarif pour biens et services divers

Aux fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2020, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service le paiement du tarif suivant :

Location de salles

Salles 1 ou 2 centre communautaire	150 \$ chacune
Salles 1 et 2 au centre communautaire	225 \$
Salle gymnase de l'école	150 \$

Note : Pour les citoyens de Ste-Brigitte, un acompte de 30\$/ salle est exigé lors de la réservation. Pour les non-résidents, le paiement total est exigé lors de la réservation.

Location de chaises de bois	1 \$ chacune
Location de tables de bois	5 \$ chacune

Permis

Nouvelle construction :	
- Résidentiel	75 \$
- Commercial, industriel, public et institutionnel	200\$
- Bâtiment de ferme	200\$
- Construction accessoire	50\$
-	
Rénovation / réparation :	
- Résidentiel	40 \$
- Commercial, industriel, public et institutionnel	100 \$
- Bâtiment de ferme	50 \$
- Construction accessoire	40 \$
Transformation avec agrandissement :	
- Résidentiel	50 \$
- Commercial, industriel, public et institutionnel	150 \$
- Bâtiment de ferme	75 \$
- Construction accessoire	40 \$
Déplacement, démolition :	50 \$
Excavation, remblai, stabilisation des rives :	75 \$
Lotissement par terrain	50 \$
Installation septique	100 \$

Certificat d'occupation, changement d'usage	50 \$
Forage puits	70 \$
Remplissage d'un formulaire d'inspection à la demande d'un citoyen	90 \$

Autres services :

- Achat d'un bac à ordures ou à recyclage	au prix coûtant
- Pièces de remplacement pour bac endommagé	au prix coûtant
- Photocopie	0,25 \$/page
- Photocopie recto verso	0,35 \$/page
- Photocopie couleur	0,45 \$/page
- Photocopie couleur recto verso	0,60 \$/page
- Télécopie : (local)	1,00 \$/ envoi
- Télécopie : (extérieur)	2,50\$/ envoi
- Envoi d'un courriel	2,00\$/ envoi
- Épinglette de la municipalité (au comptoir)	2.00\$/ unité
- Épinglette de la municipalité (par la poste)	2.00\$/ unité + frais de poste
- Sac réutilisable de la municipalité	2.00\$/ unité
- Autres :	au prix coûtant

ARTICLE 7 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jean-Guy Hébert, maire

Manon Lemaire, dir. gén.

Avis de motion le : 18 décembre 2019

Adopté le : 13 janvier 2020

Publié le : __ janvier 2020

i) Achat d'écrans d'ordinateur

16.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de 2 écrans d'ordinateur, 2 supports ainsi que l'installation de ces équipements par Performance informatique pour le poste de la réception et de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Ministre des Finances mandaté pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

17.01.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults que, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Voirie

a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)

- Déneigement des chemins;
- Installation des systèmes de communication dans les camions et dans le garage;
- Nettoyage des salles;
- Calibration annuelle à l'usine d'épuration et à l'aqueduc.

b) Luminaires au DEL

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) luminaires de rues sont défectueux ;

18.01.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de faire le remplacement desdits luminaires par des nouveaux au DEL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Fauchage des abords de route

Nous irons en soumission pour les fauchages des abords des routes de la municipalité pour la saison 2020.

c) Livraison du nouveau camion

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions pour le financement du règlement 444/2019 sera le 12 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le déboursé sera le 19 février 2020;

19.01.2020 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que la livraison du nouveau camion 10 roues 2020 de marque International, modèle HV513. Elle pourra se faire au garage municipal après le 19 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Monsieur François Bilodeau, conseiller, fait un compte rendu de la dernière réunion.

Période de questions à 20 h 30

- Mme A. Benoit demande des suivis sur le projet de la fibre optique.

b) R.G.M.R. Bas Saint-François : Adoption du budget 2019

La directrice générale dépose le budget 2020 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas-Saint-François au montant de 2 219 037 \$.

c) Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que la performance de Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles et industrielles, commerciales et institutionnelles générées sur son territoire, lui a valu en 2019 une subvention dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Ce programme vise aussi sur la gestion des matières organiques. Il vise à reconnaître les efforts de municipalités dans ce domaine et d'en inciter davantage à accélérer ce virage, dans le but de rendre possible la valorisation de l'ensemble de la matière organique dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Conformément aux normes et aux critères applicables, une somme de **108 279.44\$**, en provenance du Fonds vert, a été versée à la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

13. Sécurité publique

a) **Groupe conseil Prudent et logiciel Rezilio**

20.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par Nancy Fontaine

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la firme Prudent Groupe Conseil pour la révision du plan municipal de sécurité civile tel que l'offre déposée le 22 octobre 2019 au coût de 3 500\$ incluant les frais d'abonnement au portail Rezillio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. Urbanisme

a) **Permis de construction décembre 2019**

Deux (2) permis ont été délivrés pour le mois de décembre 2019.

15. Loisirs et culture

a) **Bibliothèque**

Mme Jocelyne Guilbault fait un compte rendu des activités de la bibliothèque.

b) **Arrosage de la patinoire**

21.01.2020 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Jocelyne Guilbault

ET RÉSOLU par le Conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de verser une somme de 2 250\$ pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2019-2020 à Monsieur Manuel Turcotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Patinoire : achat de boyaux d'arrosage**

22.01.2019 Sur proposition de Sébastien Gagnon
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater l'inspecteur municipal à faire l'achat de 150 pieds de boyaux d'arrosage avec les adaptateurs nécessaires pour arroser la patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Fondation du Cégep de Drummondville : remise des bourses des municipalités

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Drummond souligne la réussite des élèves provenant de toute la MRC Drummond par l'octroi des bourses de réussite.

23.01.2020 Sur proposition de Jocelyne Guilbault
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal Sainte-Brigitte-des-Saults de remettre une bourse de 350 \$ pour souligner la réussite des élèves provenant de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults lors de la remise des bourses des municipalités 2020 au Cégep de Drummondville le 26 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. MRC

a) Compte-rendu MRC

Monsieur Jean-Guy Hébert, maire, fait un compte rendu de la dernière réunion.

17. Questions diverses

Aucun point à inscrire.

15. Levée de la réunion

24.01.2020 Il est 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Sébastien Gagnon de lever la présente séance.

N.B. – Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Manon Lemaire
Directrice générale